



DECISION N° 2022-558

**Procès-Verbal de Constat afin d'assister aux opérations de tirage au sort du jeu ' Concours Développement Durable ' organisé par la Commune de Perpignan le 26 mai 2022 au Palais des Expositions de Perpignan**

Direction Affaires Juridiques Mutualisée  
Pôle Contentieux

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales relatifs aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil municipal ;

Vu les articles L. 2122-23 et L. 2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux adjoints et/ou Conseillers municipaux ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 03 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Maire pour les matières énumérées dans l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

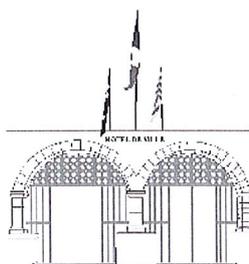
Vu l'arrêté du Maire en date du 09 juillet 2020 portant subdélégation de signature à Madame Anaïs SABATINI, Adjointe ;

Considérant que la SCP BIELLMANN – MIR – RIVES – Huissiers de Justice associés – missionnée par la commune de perpignan afin de l'assister lors des opérations de tirage au sort du jeu « Concours Développement Durable » qui s'est déroulé le 26 mai 2022 au Palais des Expositions de Perpignan,

Considérant que la SCP BIELLMANN – MIR – RIVES, Huissiers de justice associés, a parfaitement accompli sa mission en date du 26 mai 2022.

**DECIDE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La Ville procèdera au règlement des frais et honoraires dus à la SCP BIELLMANN – MIR – RIVES – Huissiers de Justice Associés – au titre de ses honoraires pour un montant total de 320.00 euros TTC



ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services et Monsieur le Receveur Municipal seront chargés de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le - 8 JUIL. 2022

ID Télétransmission : 066-216601349-20220708-159006-CC-J-J

Accusé reçu le : - 8 JUIL. 2022

Affiché le : - 8 JUIL. 2022

Mme Anais SABATINI, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

